

A.G. 2022 ANNECY

Du Vendredi 04 novembre 2022 (dîner) au Dimanche 06 novembre 2022 (déjeuner)

Hébergement : Neaclub « Les balcons du lac d'Annecy » 1487 Route de Cessenaz 74320 SEVRIER
www.neaclub.com Courriel : contact@neaclub.com

Bulletin d'inscription à **remplir complètement**, à **signer sur les trois pages** et à retourner **avant le 02 septembre 2022**

- avec votre **règlement par chèque à l'ordre du Club des Cent Cols** à : Jean-Luc Matte 5 rue des villas B 6111 Landelies – Belgique tel : +32 475 77 15 22

Tarif lettre prioritaire vers l'international : jusque 20 gr – 1,65 €

- ou par courriel, avec votre règlement par virement sur le compte du club: sejours@centcols.org

ATTENTION

**« Les balcons du lac » ne possédant pas de chambre PMR, les personnes seront hébergées dans un établissement proche .
Par contre les repas (déjeuner et dîner) se prendront aux « balcons du lac d'Annecy »**

Pour faciliter le travail des bénévoles qui gèrent les inscriptions vous êtes priés de bien remplir le bulletin et d'indiquer **lisiblement** toutes les informations demandées ; **en cas de fiche incomplète, celle-ci ne sera prise en compte qu'après complément.**

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° CCC actif ou associé ¹	N° licence FFCT ²

¹ Membre associé : inscription préalable obligatoire auprès de son délégué territorial (à régler en même temps que votre ré-adhésion).

² Important à préciser car le Club des Cent Cols a l'obligation de souscrire une assurance complémentaire pour les non-licenciés.

Adresse :

Code Postal : Ville : Courriel : Tél :

PRESTATIONS	Prix unitaire	Nombre	Total	
FORFAIT Pension complète du 04/11 (dîner) au 06/11 (déjeuner)	165,00 €		€	Linge de toilette et draps fournis
Supplément chambre individuelle par nuit	15,50 €		€	
FORFAIT Pension complète du 05/11 (dîner festif) au 06/11 (déjeuner)	89,00 €		€	
FORFAIT Demi Pension du 05/11 (dîner festif) au 06/11 (petit-déjeuner)	79,00 €		€	
REPAS Seul du 04/11 (dîner)	20,50 €		€	
REPAS Seul du 05/11 (dîner festif)	33,00 €		€	
REPAS Seul du 05/11 (déjeuner)	20,50 €		€	
REPAS Seul du 06/11 (déjeuner)	20,50 €		€	
1- Total des prestations			€	
2- Assurance Annulation Rapatriement GRITCHEN (*)			€	2.34% du Total des prestations (1) avec un minimum de 8€
3-Assurance obligatoire (cyclos et accompagnateurs non licenciés FFCT)	1,00 € par jour		€	Soit un forfait de 2,00 € en pension complète par personne non licenciées.
4-Visite musée Paccard	11,00 €		€	
Total à régler (1 + 2 + 3+4)			€	A régler à l'inscription par chèque ou virement bancaire (pas de PayPal)

(*) Assurance Annulation Rapatriement auprès de l'assureur GRITCHEN : la loi nous oblige à proposer aux participants une assurance Annulation Rapatriement.

Je reconnais avoir lu les éléments, les documents et les conditions de l'assurance Gritchen et je choisis :

OUI je souscris **NON je ne souscris pas** (cocher la bonne case, si aucune case n'est cochée la réponse sera réputée "non")

Fait àle

Signature :

Le club a négocié un tarif de groupe et un forfait pour la période prévue et ne gère pas les nuits supplémentaires. Pour toute demande d'arrivée anticipée ou de départ différé, prendre contact directement avec l'hébergement (coordonnées ci-dessus)

Pour des questions de sécurité, merci de nous indiquer le N° de tél portable que vous utiliserez pendant le séjour :

Conditions d'inscription

1. L'adhérent peut annuler sa réservation jusqu'au 02 septembre 2022 et être remboursé des sommes versées hors assurance GRITCHEN et FFCT.
2. Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du **règlement**, le cachet de la poste ou la date du virement bancaire faisant foi (même en cas d'inscription par voie électronique), afin de tenir compte des délais d'acheminement du courrier, pour les étrangers notamment, et pour ne pas défavoriser les membres n'ayant pas de connexion Internet. Une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions indiquées sur ce bulletin d'inscription. (recto-verso)

Je certifie exacts les renseignements fournis.

À Le **Signature obligatoire :**

Pensez à bien **signer** également **au verso** avant l'envoi du bulletin d'inscription.

Vous pouvez recevoir un accusé de réception de votre inscription, en envoyant un mail à l'adresse suivante : sejours@centcols.org en mettant pour objet "accusé de réception séjour".

NB : les chèques seront mis à l'encaissement au premier jour du mois suivant leur réception

Trombinoscope : par l'envoi de ma photo accompagnée de mon N° de membre, j'autorise le Club des Cent Cols à publier cette photo sur ma fiche de membre, dans la page trombinoscope du site et dans les trombinoscopes de séjours. Cette autorisation peut-être levée à tout moment aussi librement que vous la donnez sans remettre en cause la licéité du traitement fondé sur votre autorisation effectué avant le retrait de celle-ci.

OUI J'accepte **NON je refuse**

(cocher la bonne case, si aucune case n'est cochée la réponse sera réputée "non")

Conditions particulières

Les séjours n'étant accessibles, pour des raisons légales, qu'aux seuls membres du Club, veillez à être à jour de cotisation avant d'envoyer votre bulletin d'inscription.

Annulation avant la date de forclusion des inscriptions.

Vous pouvez annuler et être remboursé intégralement (hors assurance non FFCT si vous nous en faites la demande avant la date de clôture des inscriptions).

Annulation après la date de forclusion des inscriptions.

Si vous annulez après cette date :

- Soit vous avez souscrit à l'assurance annulation – rapatriement GRITCHEN et vous serez indemnisé selon les conditions du contrat n°6181 (voir ci-après) ;
- Soit vous n'avez pas pris l'assurance annulation – rapatriement GRITCHEN et vous serez éventuellement remboursé selon les conditions actuelles, c'est-à-dire, le montant que nous aurons pu récupérer auprès de l'hébergeur, diminué d'un forfait de 50€.

GARANTIES ANNULATION RAPATRIEMENT

Code du Tourisme Article R211-4 (Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009) à l'alinéa 12 :

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Les garanties du contrat GRITCHEN sont détaillées dans la notice d'assurance « Résidence de Tourisme »

Garantie Annulation – Interruption – Extension COVID Contrat n° 6181

Cette notice est disponible sur notre site à la section Séjours – Assemblée générale Annecy 2022

Pour ceux qui ne disposent pas de connexion internet, elle peut être fournie par courrier sur demande.

L'assurance prend effet à la date d'inscription au séjour par le responsable des séjours du Club des Cent Cols.

A partir de ce moment-là, en cas d'annulation prise en charge par l'assurance, le membre contacte directement l'assureur pour son indemnisation (qui n'inclura ni le coût de l'assurance GRITCHEN, ni celui éventuel de l'assurance "non FFCT"). Le Club sera informé de la démarche. Si vous annulez pour tout autre raison, vous serez éventuellement remboursé selon les conditions actuelles, c'est-à-dire, le montant que nous aurons pu récupérer auprès de l'hébergeur, diminué d'un forfait de 50€.

Contraintes COVID 19

A compter du 14/03/22, le pass vaccinal n'est plus demandé. A la date du séjour, le règlement en vigueur et les consignes gouvernementales seront d'application.

L'inscription au séjour vaut acceptation des conditions ci-dessus.

Fait le

Signature

Lors de cette assemblée, nous avons la possibilité de visiter le musée Paccard.

Fondée en 1796, la Fonderie PACCARD est une institution du Patrimoine industriel savoyard.

La famille PACCARD vous dévoile les secrets d'un savoir-faire ancestral ! Entrez dans l'univers des fondeurs de cloches ; la féerie du métal en feu, les techniques de fabrication de l'antiquité à nos jours.

La visite commentée des ateliers de la fonderie, avec le visionnage d'un petit film sur un des records du monde que détient la maison, ainsi qu'une démonstration de carillon électronique, est programmée le samedi 05 novembre de 9h00 à 11h00.

Si vous êtes intéressé par cette visite, indiquez votre nom et prénom ci-dessous et indiquez le nombre de participants à la ligne 4 du tableau des prestations.

VISITE DU MUSÉE PACCARD

Nom	Prénom

POUR UNE QUESTION D'ORGANISATION :

Cette Assemblée Générale étant très particulière, nous avons du mal à estimer le nombre potentiel de participants. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à vous inscrire le plus vite possible pour nous permettre d'ajuster les prestations et nous faciliter considérablement l'organisation de cet événement.

Nous demandons aussi à ceux qui auraient l'intention de participer uniquement à l'AG, sans prendre de prestation, de se signaler avant le **04 octobre 2022** afin de recevoir le **cadeau spécial 50 ans** et pour que nous puissions aussi prévoir le pot d'accueil ainsi que l'aménagement de la salle en conséquence.

Celles-ci peuvent s'inscrire ci-dessous et renvoyer leur bulletin de participation à l'adresse suivante :

MATTE JEAN-LUC RUE DES VILLAS 5 B 6111 LANDELIES BELGIQUE

Tarif lettre prioritaire vers l'international : jusque 20 gr – 1,65 €

Ou par courriel à l'adresse : sejours@centcols.org

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° CCC / NOM DU CLUB	N° licence FFCT

Fait àle

Signature :